

Dossier suivi par Jean-Luc BALLARIN, IEN

Note de service de circonscription

Objet: Informations relatives à l'Evaluation nationale CM2

L'évaluation CM2 est mise en place dans les classes sur la base d'un dispositif articulant la mise en œuvre des programmes, les nouvelles modalités d'aides aux élèves et l'accompagnement éducatif. Elle répond aux différentes phases suivantes :

1- du 19 au 23 janvier 2009 (rappel) :

La passation des épreuves se déroule selon le protocole présenté dans le « livret enseignant » :

- trois séquences de français de 45 minutes chacune, environ
- trois séquences de mathématiques de 30 minutes chacune, environ

Celles-ci peuvent être positionnées à raison d'une séquence par discipline et par jour, sans dépasser deux séquences quotidiennes :

- soit en matinée (une avant la récréation, l'autre après la récréation),
- soit en après midi (si possible une séquence avant la récréation).

Toutes les variations ou combinaisons sont possibles, et peuvent même être différentes selon les jours, le contexte ou l'organisation de l'école. Il semble toutefois important de <u>prévoir de mêmes plages horaires</u> dans une <u>école ayant plusieurs classes de CM2</u>, afin d'éviter des échanges entre élèves.

Il peut être conseillé d'effectuer les corrections au jour le jour.

2- du 26 janvier au 4 février 2009 :

- La correction des épreuves donne lieu à une saisie des résultats à partir de l'application académique installée sur l'ordinateur de l'école.
- Le détail des opérations à respecter est fourni par le « Manuel d'utilisation à destination des directeurs et des enseignants » joint à cet envoi : après avoir téléchargée et installée l'application, il importe de paramétrer les campagnes d'évaluation CE1 ET d'évaluation CM2 dès ce mois de janvier, en choisissant le mode d'enregistrement (le mode « importation » est à privilégier quoi qu'il en soit), puis en indiquant le nombre d'élèves concernés par l'évaluation.

IMPORTANT:

Il convient de distinguer les élèves inscrits dans l'application (= élèves concernés par l'évaluation) des élèves inscrits administrativement.

En effet, si tous les élèves de CM2 passent les épreuves d'évaluation, seuls sont concernés dans le relevé de résultats ceux pour qui les objectifs sont les connaissances et compétences de fin de CM2.

Dès lors ne seront pas traités les résultats des élèves de CLIS, des élèves bénéficiant d'un PPS, des élèves diagnostiqués dyslexiques, des élèves à besoins particuliers (dont ENAF : élèves nouvellement arrivés en France / EV : enfants du voyage non sédentarisés), pour lesquels le maître établira une synthèse individualisée et qualitativement adaptée.

- Le traitement des données s'effectuera différemment selon les écoles. **Deux cas de figure** sont à considérés :
- → l'école a un effectif d'élèves de CM2 strictement inférieur à 10, les résultats anonymés saisis dans le tableau prévu à cet effet seront envoyés par mail à l'IEN pour que celui opère l'importation dans l'application académique,
- → l'école a un effectif d'élèves de CM2 égal ou supérieur à 10, les résultats sont traités au niveau de l'école par chaque enseignant puis validés par le directeur (qui regroupe le cas échéant les résultats de différentes classes, procédure précédant si possible la saisie effectuée par chaque enseignant) avant importation dans l'application académique.

Dans les deux cas, la date butoir de remontée des résultats est fixée impérativement au 4 février 2009.

<u>L'équipe de circonscription</u> ainsi que <u>l'animateur informatique</u> seront à votre disposition durant cette période pour répondre EN PRIORITE à vos demandes ou à vos besoins concernant cette opération.

3- du 4 février et jusqu'au 20 février 2009 :

Il s'agira de **communiquer les résultats aux familles** selon les procédures présentées lors des animations pédagogiques (résultats individuels explicités au regard des résultats globaux de la classe).

Vous trouverez, joint à cet envoi, le **manuel d'utilisation** des applications de saisie (sous format .pdf) et, mentionné ci-dessous, **le lien d'accès** à l'application académique, qui en permet l'installation.

https://si1d.ac-limoges.fr/evaluation primaire directeur/

Je vous remercie par avance de votre contribution.

L'Inspecteur de l'Education Nationale,

Jean-Luc BALLARIN